



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

**Arrêté
portant inscription au titre des monuments historiques
du Musée des Beaux-arts, Jules Chéret à NICE (Alpes-Maritimes)**

**Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône,**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

VU l'arrêté en date du 17 décembre 1976 portant inscription au titre des monuments historiques des façades et des toitures du musée Chéret à NICE (Alpes Maritimes),

La commission régionale du patrimoine et de l'architecture en sa séance du 18 mars 2021,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDÉRANT que le musée des Beaux-Arts Jules Chéret présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt pour en rendre désirable la préservation en raison de la conservation de sa distribution intérieure et de l'homogénéité, de la complétude et de la rareté, au regard du corpus existant, des décors mis au jour,

ARRÊTE

Article 1er : Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties suivantes du musée des Beaux-Arts, Jules Chéret :

- les intérieurs du Palais en totalité
- le sol de la parcelle

Situées 33 rue des Baumettes à NICE (Alpes-Maritimes) sur la parcelle n° 382 d'une contenance de 4282 m2, figurant au cadastre sur la section MO, telles que délimitées en rouge sur le plan ci-annexé et appartenant à la VILLE DE NICE, identifiée sous le numéro SIREN 210 600 888, depuis une date antérieure au 1^{er} janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté complète l'arrêté d'inscription au titre des monuments historiques susvisé.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune propriétaire, et le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

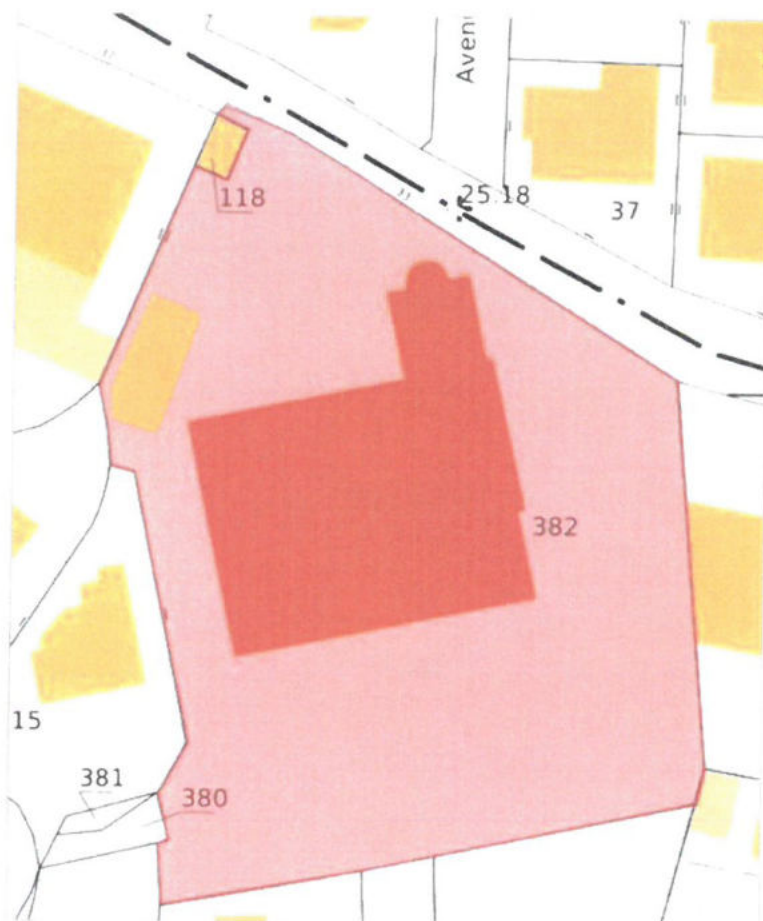
Article 4 : Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Marseille, le 14 JUIN 2021

Le Préfet de Région

Pour le Préfet,
La secrétaire générale
pour les affaires régionales
Isabelle PANTÈBRE

Emprise de l'inscription au titre des monuments historiques
du musée des Beaux-Arts Jules Chéret à NICE (Alpes Maritimes) – parcelle n° MO 382



Marseille, le

14 JUIN 2021

Le Préfet de Région

Pour le Préfet,
La secrétaire générale
pour les affaires régionales

Isabelle PANTÈRE

